

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 205 accordant une permission à Ibrahim

n° 205

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 février 1948

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1948

Date du numéro

29 février 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les arrêtés n° 226 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 1947 portant organisation et recrutement du personnel auxiliaire ALES tochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** la décision n° 1149 du 1 septembre 1946 engageant Ibrahim Mohamed en qualité d'onérateur radio à la Station côtière de Vu la demande en date du 14 février 1948 de l'intéressé

**Vu** l'avis favorable du chef du service des P.T.T

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Tadjourah, est accordée à Ibrahim Mohamed, opérateur radio auxiliaire 15° échelon à la Station côtière de T,S, F, Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 17 février 1948, Sera publiée et communiquée partout où besoin Sera,

**Le Gouverneur.P.-H, SIRIEX.**